

1^{ère} et 10^{ème} circonscriptions du Val d'Oise.

Vous êtes candidat(e) aux élections législatives de juin 2024. La DIRAP (défense des intérêts des riverains de l'aérodrome de Pontoise/Cormeilles en Vexin) vous interroge sur vos positions concernant la réduction des nuisances des activités des aérodromes de Pontoise/Cormeilles en Vexin et de Roissy CDG.

DIRAP le 28/06/2024

Le questionnaire ci-dessous a été envoyé aux candidats aux élections législatives du Val d'Oise des 1^{ère} et 10^{ème} circonscriptions.

Aucun candidat n'a répondu aux questions posées.

Deux candidats nous ont répondu :

Michel RICHARD (LR)

« Bonjour, monsieur. Très attaché à ce sujet depuis des dizaines d'années La défense des intérêts des riverains de l'aérodrome de Pontoise est souvent abordée au sein de la commission Environnement Au Parc Naturel du Vexin Français . Je suis le président

Pour un échange. Je suis à votre disposition (NDLR :numéro de tel) Très cordialement Michel Richard »

Emilie CHANDLER (Ensemble-Renaissance)

« Cher Monsieur BUTEUX,

Comme vous le savez la campagne est très courte et je n'ai pris connaissance de votre email que ce jour.

J'ai toujours soutenu la lutte contre les nuisances sonores et aériennes comme vous le savez et comme j'ai pu vous l'indiquer lors de nos différents échanges et RDV.

Pour poursuivre mes actions, je compte sur votre mobilisation dès dimanche prochain.

Bien sincèrement,

Emilie Chandler »

NDLR : Emilie CHANDLER députée a envoyé des courriers au Ministre des Transport et au préfet du Val d'Oise pour soutenir les propositions de la DIRAP relatives à la révision de l'arrêté de restriction de l'aérodrome de Pontoise/Cormeilles en Vexin.

Les pollutions sonores et chimiques des aéroports sont reconnues par les divers organismes sanitaires nationaux et mondiaux comme des facteurs majeurs de l'augmentation des maladies respiratoires, cardiovasculaires, des troubles digestifs, rénaux et nerveux. En 2018, l'OMS a d'ailleurs durci ses préconisations visant la réduction du bruit aérien nocturne et diurne. Le bruit et la pollution de l'air tuent. Les résultats de l'enquête épidémiologique française Débats (2020) confirment grandement les effets néfastes du bruit sur la santé.

Par ailleurs, l'activité aérienne participe tant au réchauffement climatique, qu'à la pollution de l'atmosphère, par l'émission de NOx, de particules fines et ultra fines très néfastes pour la santé.

Enfin, nos associations constatent que la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) continue à privilégier la croissance du trafic des aéroports commerciaux et la multiplication des usages de l'aérien sur les aéroports, au détriment de l'environnement et des populations riveraines. Les pouvoirs publics doivent donc rééquilibrer leur approche en encadrant les prérogatives de la DGAC et en prescrivant qu'elle travaille au niveau central avec les autres directions, notamment celles de la Santé, de l'Environnement et de l'Aménagement durable du territoire.

Nous souhaitons connaître votre position dans ce domaine qui concerne les droits fondamentaux de nos concitoyens à la santé et à un environnement préservé. Vos réponses seront publiées.

Sur les enjeux nationaux

1. Avez-vous connaissance de l'ampleur de l'impact négatif du trafic aérien et de ses usages de toutes sortes sur le climat et la santé des populations survolées aux altitudes les plus basses ?

Réponse argumentée

2. Pour préserver la santé des riverains, le plafonnement du nombre de mouvements ainsi que l'instauration de couvre-feux nocturnes et des limitations horaires sont des dispositions réglementaires possibles, mais combattues en France par le monde de l'aérien et trop rarement mises en œuvre. Êtes-vous favorable à ces mesures et à leur développement sur tous les aéroports, aéroports et héliports français quelle que soit leur taille ?

Réponse argumentée

3. Êtes-vous pour ou contre les décisions et projets qui permettent la croissance du trafic passagers ou fret sur les aéroports commerciaux français ainsi que l'augmentation et l'accueil de nouvelles activités, sans contrôle ni limites sur les aéroports d'aviation générale ?

Réponse argumentée

4. Défendrez-vous la mise sous tutelle ministérielle réelle et pratique de la DGAC et son cantonnement aux seules questions de sécurité et de normes aériennes pour que les questions environnementales soient enfin indépendantes des intérêts du seul monde de l'aérien ?

Réponse argumentée

5. En plus des pratiques incontrôlées de l'aviation légère, des avions d'affaires, des hélicoptères et des ULM, etc...le développement des drones de livraison et des taxis volants est un nouveau danger en zone urbaine pour les populations survolées ; soutiendrez-vous l'instauration d'une réglementation environnementale exigeante pouvant aboutir à des interdictions spécifiques ?

Réponse argumentée

Sur les enjeux locaux

Dans la circonscription où vous vous présentez, qui intègre notamment le PNR du Vexin Français, les habitants sont soumis quotidiennement à un niveau particulièrement élevé de pollutions sonores générées par les activités aéronautiques des aérodromes Pontoise / Cormeilles en Vexin et de Roissy CDG.

Pour le premier il s'agit principalement d'aviation légère évoluant à proximité des pistes et des zones habitées, (tour de piste d'entraînement et vols locaux de courte durée) survolant de manière récurrente et anormale les habitations, mais aussi d'aviation d'affaire susceptible de décoller à n'importe quelle heure du jour et de la nuit.

Pour le second, ce sont les vols d'approche vers Roissy, bruyants car opérés en palier, de jour comme de nuit.

Tout cela conduit à une pollution récurrente portant atteinte à la tranquillité et la santé des riverains. Ceci sans aucune considération pour les riverains car l'aviation générale échappe à toute réglementation environnementale. C'est un privilège scandaleux et archaïque défendu par le monde de l'aérien jusqu'au cœur de l'État.

Il est cependant possible d'obtenir localement des mesures visant à réduire les nuisances en encadrant les pratiques ; nous vous demandons si vous vous engagez à soutenir nos actions en ce sens.

1. Apporterez-vous votre appui, si besoin par action auprès du ministère de tutelle, à l'instauration de dispositions locales, en particulier en matière d'encadrement et contrôle telles :

- des restrictions sur les aéronefs les plus bruyants pour les activités aux impacts les plus forts ;
- un monitoring généralisé des trajectoires et survols impactant le territoire pour mettre fin « au pas de contrôle, pas de nuisances, pas de nuisances pas de problème ».

Réponse argumentée

2. Au-delà, soutiendrez-vous les propositions de la DIRAP de renforcement de l'arrêté de restriction d'activité existant (ineffectif car imprécis et incomplet) pour l'aérodrome de Pontoise/Cormeilles en Vexin demandant notamment :

- de préserver les périodes de silence la nuit, les week-end et jours fériés comme sur d'autres aérodromes.

- de limiter l'activité aux aéronefs en fonction de leur impact sonore (plages de silence)

- d'interdire les vols au-dessus des zones habitées pour réduire les nuisances et renforcer la sécurité avec la révision des cartes VAC (prescriptions relatives aux trajectoires et zones à ne pas survoler) rendues plus exigeantes et d'application effective ;

Réponse argumentée

3. Les associations inscrivent leur action locale dans la perspective nationale de l'instauration *d'une réglementation environnementale de l'aviation générale* visant en particulier :

- la mise en place d'un calendrier d'encadrement des droits à voler des aéronefs en fonction de leur performance sonore ;
- l'instauration d'un dispositif pollueur/ payeur, (pollution sonore et atmosphérique) ;
- le caractère obligatoire des dispositions des cartes VAC (contrôle des zones survolées) ;
- pour l'aviation légère (« vol à vue »), la fin de la possibilité de voler « où on veut, comme on veut, quand on veut, avec ce qu'on veut », sans considération pour les populations au sol ;
- à faire entrer cette aviation, qui ne vise qu'à satisfaire des choix et pratiques individuels et privés sans intérêt pour la collectivité, dans le droit commun applicable à toutes les autres activités ayant un impact sur l'environnement et la santé.

Que pensez-vous de ces demandes et les soutiendrez-vous ?

Réponse argumentée

Nous communiquerons aux populations concernées les réponses que vous formulerez, et si vous êtes élu(e) serons attentifs à l'action parlementaire que vous mènerez sur ce sujet.